



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 680

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**LIEN AVEC LES UNIVERSITES, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES  
D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**ZONE D'ACTIVITE DE MAZINGHEM (62120) –BATIMENT RELAIS N°2 – SIGNATURE D'UN  
AVENANT AU BAIL COMMERCIAL SIGNE LE 1ER AOUT 2022 AVEC LA SOCIETE “SOFIME  
INFORMATIQUE”**

Considérant que la société SOFIME INFORMATIQUE créée le 1<sup>er</sup> Novembre 1988, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 349 773 812 R.C.S ARRAS , exerçant l'activité de conseil, analyse, développement, formation et vente de matériels et logiciels représentée par Mr BACQUET Joseph, en qualité de gérant,

Vu la décision n° 2022/566 en date du 29 Aout 2022 par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a autorisé la signature, le 1<sup>er</sup> Aout 2022, d'un bail commercial avec la société SOFIME INFORMATIQUE, pour la location du bureau n° 9 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> situé dans le bâtiment relais 2, 111 Rue de l'avenir à Mazinghem (62120) pour une durée totale de 9 ans soit jusqu'au 31 Juillet 2031.

Considérant que la société a fait le changement de siège social et qu'elle nous a transmis son nouveau K-bis.

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n°1 au bail commercial avec ladite société ayant pour objet à compter du 1<sup>er</sup> Août 2023, de modifier le siège social de la société SOFIME INFORMATIQUE.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévu à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un avenant n°1 au bail commercial avec ladite société ayant pour objet à compter du 1er août 2023, de modifier le siège social de la société SOFIME INFORMATIQUE.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **06 NOV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DURONT Jean-Michel**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **07 NOV. 2023**

Et de la publication le : **07 NOV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DURONT Jean-Michel**

**Entre les soussignés :**

La **Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**, ayant son siège à l'Hôtel Communautaire 100 avenue de Londres à Béthune (62400) représentée par son Président, Monsieur Olivier GACQUERRE, dument autorisé par décision n° 2021/339 en date du 29/06/2021.

Ci-après désignée le « Bailleur », d'une part

Et la SARL SOFIME INFORMATIQUE au capital de 61 275,00 €, représentée par Monsieur, BACQUET Joseph, en qualité de gérant, dont le siège social se trouve à Mazinghem (62120), Bâtiment relais n°2, 111 Rue de l'avenir, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 349 773 812 RCS ARRAS.

Ci-après désignée « le preneur » d'autre part

Préambule :

Vu la décision n° 2022/566 en date du 29 Aout 2022 par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a autorisé la signature, le 1<sup>er</sup> Aout 2022, d'un bail commercial avec la société **SOFIME INFORMATIQUE**, exerçant l'activité de conseil, analyse, développement, formation et vente de matériels et logiciels pour la location du bureau n° 9 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> situés dans le bâtiment relais 2 , 111 Rue de l'avenir à Mazinghem (62120) pour une durée totale de 9 ans soit jusqu'au 31 juillet 2031.

La société a changé son siège social et nous a transmis son nouveau kbis.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet de modifier le siège social de la société SOFIME INFORMATIQUE.

Siège social de la société :

A compter du 01 Août 2023, la SARL SOFIME INFORMATIQUE déclare que son siège social a été modifié et qu'il se trouve à Mazinghem (62120), Bâtiment relais n°2, 111 Rue de l'avenir.

Il est précisé que l'appel des loyers sera effectué au nom et adresse du nouveau siège social.

Les autres clauses du bail dérogatoire signé le 01 Août 2022 demeurent en tout point inchangées.

Fait en 2 exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

A Béthune, le

Le preneur,

SOFIME INFORMATIQUE,  
Le Président,

M. BACQUET Joseph

Le bailleur,

Communauté d'Agglomération de  
Béthune-Bruay Artois-Lys Romane,  
Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué

M. Jean-Michel DUPONT